



# Assemblée générale

Distr. générale  
1<sup>er</sup> décembre 2016  
Français  
Original : anglais

**Soixante et onzième session**

Point 134 de l'ordre du jour

**Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017**

## **Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité**

### **Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq**

### **Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

## **I. Introduction**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné une version préliminaire du rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, dans lequel figurent les prévisions de dépenses de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) pour 2017 (A/71/365/Add.5). À l'occasion de cet examen, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont communiqué des renseignements complémentaires et des précisions, ainsi que des réponses écrites qu'il a reçues le 29 novembre 2016.

2. Le rapport principal du Secrétaire général (A/71/365) donne un aperçu général des prévisions de dépenses pour 2017 au titre de 31 missions politiques spéciales et des questions transversales apparentées. Cinq additifs à ce rapport sont consacrés aux besoins spécifiques des groupes thématiques I à III et des deux plus grandes missions : la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et la MANUI (A/71/365/Add.1 à 5). Les projets de budget du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention des conflits, y compris au Burundi (groupe thématique I) et de la Mission des Nations Unies en Colombie (groupe thématique III) font l'objet d'additifs distincts. Les observations et recommandations du Comité consultatif sur les questions transversales intéressant toutes les missions politiques spéciales figurent dans le rapport principal du Comité (A/71/595), notamment celles



concernant l'appui fourni aux missions du groupe thématique III par le Bureau d'appui commun de Koweït. Ses observations et recommandations concernant les projets de budget des missions des groupes thématiques I à III, de la MANUA et de la MANUI figurent dans les rapports correspondants (A/71/595/Add.1-5).

3. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a approuvé l'ouverture de crédits d'un montant net de 1 124 400 000 dollars pour les missions politiques spéciales au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice 2016-2017 (voir résolution 70/249A). Un récapitulatif des crédits demandés pour l'exercice biennal est présenté à l'annexe I du rapport principal du Secrétaire général.

## II. Utilisation des ressources allouées pour l'exercice biennal 2016-2017

4. Les sections I et II du rapport du Secrétaire général donnent une vue d'ensemble des ressources nécessaires pour la MANUI en 2016, notamment des priorités et des hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2017 et des résultats obtenus en 2016 (voir A/71/365/Add.5, par. 1 à 62). Une ventilation des dépenses de la Mission pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 et des prévisions pour 2017 est présentée dans le tableau 1.

Tableau 1

### Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq : total des ressources nécessaires (montant net)

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Catégorie de dépenses             | 1 <sup>er</sup> janvier-31 décembre 2016 |                                |                | Montants nécessaires<br>(1 <sup>er</sup> janvier-31 décembre 2017) |                  |                            |                   |                                  |
|-----------------------------------|--|--------------------------------|----------------|--|------------------|----------------------------|-------------------|----------------------------------|
|                                   | Crédits ouverts                          | Montant estimatif des dépenses | Écart          | Crédits ouverts pour 2016  | Total            | Dépenses non renouvelables | Écart (2017-2016) | Total net pour 2017 <sup>a</sup> |
|                                   | (1)                                      | (2)                            | (3)=(1)-(2)    | (4)=(1)  | (5)              | (6)                        | (7)=(5)-(4)       | (8)=(5)-(3)                      |
| Militaires et personnel de police | 8 581,4                                  | 7 988,2                        | 593,2          | 8 581,4  | 8 287,0          | –                          | (294,4)           | 7 693,8                          |
| Personnel civil                   | 79 740,9                                 | 80 982,7                       | (1 241,8)      | 79 740,9   | 80 976,7         | –                          | 1 235,8           | 82 218,5                         |
| Dépenses opérationnelles          | 31 221,5                                 | 29 452,0                       | 1 769,5        | 31 221,5   | 28 168,3         | –                          | (3 053,2)         | 26 398,8                         |
| <b>Total</b>                      | <b>119 543,8</b>                         | <b>118 422,9</b>               | <b>1 120,9</b> | <b>119 543,8</b>   | <b>117 432,0</b> | <b>–</b>                   | <b>(2 111,8)</b>  | <b>116 311,1</b>                 |

<sup>a</sup> Montant net des crédits nécessaires, compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2016.

5. Pour ce qui est des cadres de budgétisation axée sur les résultats, le Comité consultatif continue de noter des imprécisions dans plusieurs réalisations escomptées et indicateurs de succès se rapportant aux activités que la MANUI pourrait ou devrait effectuer dans le cadre de son mandat, ainsi que dans certaines mesures de résultats. Il fournit des observations et des recommandations à ce sujet dans son rapport principal (A/71/595).

6. On trouvera aux paragraphes 229 à 265 du rapport du Secrétaire général des explications concernant le tableau 1. La sous-utilisation des crédits ouverts pour l'exercice 2016, d'un montant net de 1,1 million de dollars, soit 1 %, s'explique comme suit :

a) Des dépenses inférieures de 593 200 dollars aux prévisions pour les militaires et le personnel de police, s'expliquant principalement par la baisse des prix forfaitaires des rations résultant de l'octroi d'un nouveau contrat ainsi que par la diminution des dépenses au titre du fret et du déploiement du matériel appartenant aux contingents;

b) Des dépenses globales supérieures de 1 241 800 dollars aux prévisions pour le personnel civil, s'expliquant principalement par la hausse des dépenses communes de personnel du fait d'un taux de vacance inférieur aux prévisions pour les administrateurs recrutés sur le plan national et les agents locaux, et du versement d'une indemnité pour charges de famille plus élevée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

c) Des dépenses opérationnelles inférieures de 1 769 500 dollars aux prévisions, notamment : i) au titre des frais de voyage (260 600 dollars), principalement en raison d'une diminution des dépenses consacrées aux voyages relevant de la formation, la plupart des formations étant organisées au sein même de la Mission, en partie contrebalancée par l'augmentation des voyages rendus nécessaires par l'évolution de la situation régionale; ii) au titre des installations et infrastructures (2 579 200 dollars), principalement en raison d'une diminution des frais d'entretien et des prix des contrats, en partie contrebalancée par une augmentation des coûts des services publics et des services d'élimination des déchets; iii) au titre des communications (14 500 dollars), en raison d'une baisse des dépenses relatives aux services d'information, contrebalancée par une augmentation des besoins en pièces détachées. Ces dépenses inférieures aux prévisions sont contrebalancées par des dépenses supérieures aux prévisions : i) au titre des transports terrestres (81 300 dollars) principalement en raison du remplacement du verre blindé des véhicules de la MANUI; et ii) au titre des transports aériens (1 096 000 dollars), du fait de l'ajout d'un hélicoptère en attente pour l'évacuation d'urgence du personnel en cas d'effondrement du barrage de Mossoul.

### **III. Mandat et ressources nécessaires pour 2017**

#### **A. Mandat et hypothèses budgétaires**

7. Les hypothèses retenues aux fins des prévisions concernant la Mission pour 2017 sont énoncées aux paragraphes 39 à 56 du rapport du Secrétaire général, ainsi que ses stratégies et plans. On y lit notamment que si le pays tarde à se doter d'un gouvernement ayant les moyens et la volonté de promouvoir des réformes véritables et substantielles et de lutter contre la corruption, le mécontentement populaire et l'inaction des institutions publiques pourraient affecter les hypothèses retenues pour la Mission en 2017. Le Secrétaire général indique en outre que l'action de la Mission continuera d'être influencée par des conditions de sécurité imprévisibles dans un avenir proche et que l'exposition du personnel des Nations Unies en Iraq à des menaces définies a augmenté au cours des deux dernières années. Il indique également que la Mission collaborera avec l'équipe de pays des Nations Unies, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement, pour fournir

une assistance électorale, notamment en ce qui concerne les élections provinciales au premier semestre de 2017; les élections au Conseil des représentants au premier semestre de 2018; les élections au Parlement régional du Kurdistan avant le deuxième semestre de 2017; et l'achèvement de la procédure de sélection des membres du nouveau Conseil des commissaires de la Commission électorale par le Conseil des représentants avant 2017.

8. En outre, le Secrétaire général indique que la MANUI poursuivra ses activités de promotion de la consolidation de la paix et de l'édification de l'État et son engagement politique de haut niveau. Pour ce qui est des efforts déployés par la Mission pour élargir le débat sur la réconciliation nationale, il indique que la MANUI prévoit d'ouvrir à Najaf un bureau doté de six fonctionnaires (1 P-4, 3 administrateurs recrutés sur le plan national et 2 agents locaux). En ce qui concerne l'édification de l'État, il indique que la MANUI continuera d'user de ses bons offices pour aider les parties prenantes irakiennes, de faciliter les relations entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement régional du Kurdistan, et d'encourager les parties à respecter l'accord sur le pétrole et le partage des recettes conclu en 2014.

## **B. Ressources nécessaires**

9. Comme il ressort du tableau 1, il est proposé d'allouer à la MANUI pour 2016 des ressources d'un montant de 117 432 000 dollars, soit 2 111 800 dollars (1,8 %) de moins que les crédits ouverts pour 2016; cette diminution résulte d'une diminution de 294 400 dollars des ressources nécessaires au titre des militaires et du personnel de police et de 3 053 200 dollars des ressources nécessaires au titre des dépenses opérationnelles, contrebalancée par une augmentation de 1 235 800 dollars des ressources nécessaires au titre du personnel civil. On trouvera des explications détaillées sur les ressources demandées pour 2017 aux paragraphes 229 à 265 du rapport du Secrétaire général.

### **1. Militaires et personnel de police**

10. Pour 2017, le montant estimatif des ressources nécessaires au titre des militaires et du personnel de police s'élève à 8,28 millions de dollars, soit 294 400 dollars (3,49 %) de moins que le montant approuvé pour 2016. Le montant proposé permettrait de financer le déploiement de 245 membres du groupe de gardes des Nations Unies, nombre inchangé par rapport à l'année précédente. Le Secrétaire général indique que la variation entre les montants demandés pour 2017 et le montant du budget approuvé pour 2016 résulte de la révision des coûts contractuels des rations, en partie compensée par l'augmentation du taux standard de remboursement appliqué au personnel militaire, prenant effet le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

### **2. Personnel civil**

11. Le tableau d'effectifs approuvé pour 2016 et le tableau d'effectifs proposé par le Secrétaire général pour 2017 sont présentés dans le tableau 2.

Tableau 2  
**Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq : effectifs nécessaires**

|   | <i>Postes</i> | <i>Classe</i>   |
|---|---------------|---|
| Postes approuvés pour 2016              | 873           | 1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 6 D-1, 17 P-5, 57 P-4, 54 P-3, 8 P-2, 210 SM, 116 AN, 401 AL |
| Postes demandés pour 2017               | 858           | 1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 6 D-1, 16 P-5, 57 P-4, 53 P-3, 8 P-2, 207 SM, 114 AN, 393 AL |
| Postes dont la création est proposée    | 1             | 1 P-2   |
| Postes dont le transfert est proposé    | 17            | 2 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 6 SM, 2 AN, 3 AL                                      |
| Postes dont le reclassement est proposé | 1             | 1 SM en AL  |
| Postes dont la suppression est proposée | 16            | 1 P-5, 1 P-3, 1 P-2, 2 SM, 2 AN, 9 AL   |

*Abbreviations* : SGA = Secrétaire général adjoint; SSG = Sous-Secrétaire général; SM = agent du Service mobile; AN = administrateur recruté sur le plan national; AL = agent local.

12. Le tableau d'effectifs proposé pour 2017 comporte 858 postes temporaires, dont 351 postes de personnel recruté sur le plan international (144 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 207 postes d'agent du Service mobile) et 507 postes de personnel recruté sur le plan national (114 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 393 postes d'agent local). Il fait apparaître une diminution nette de 15 postes (suppression de 3 postes d'administrateur, 2 postes d'agent du Service mobile, 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 9 postes d'agent local, et création de 1 poste P-2) par rapport au nombre de postes (873) approuvés pour 2016. On trouvera aux tableaux 2 et 3 et aux paragraphes 63 à 228 du rapport du Secrétaire général des informations détaillées concernant les effectifs nécessaires.

13. On trouvera aux tableaux 4 et 5 du rapport du Secrétaire général des informations sur la création proposée d'un poste (1 P-2) et la suppression de 16 postes (1 P-5, 1 P-3, 1 P-2, 2 agents du Service mobile, 2 administrateurs recrutés sur le plan national et 9 postes d'agent local).

14. Le Secrétaire général propose de supprimer un poste (P-2) de spécialiste de la gestion des programmes (adjoint de 1<sup>re</sup> classe) du Groupe du programme et de la planification, au Bureau du Chef de cabinet à Bagdad, et de créer un poste (P-2) de spécialiste de la déontologie et de la discipline (adjoint de 1<sup>re</sup> classe) attaché à ce même Bureau mais au Koweït, pour renforcer les capacités de la Mission et améliorer sa réactivité en ce qui concerne les questions de déontologie et de discipline (voir A/71/365/Add.5, par. 81 à 83). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le spécialiste de la déontologie et de la discipline (adjoint de 1<sup>re</sup> classe) aiderait le Chef du Groupe intégré déontologie et discipline, principalement pour ce qui est des questions relatives à la MANUI, à s'assurer que le nouveau cadre de responsabilisation en matière de déontologie et de discipline soit correctement appliqué et bénéficie d'un appui adéquat.

15. Le Secrétaire général propose de supprimer deux postes du tableau d'effectifs du Bureau d'appui commun de Koweït : un poste temporaire d'assistant chargé des ressources humaines (agent du Service mobile) car les fonctions liées au recrutement du personnel recruté sur le plan national ont été transférées à la Mission à compter d'avril 2016 (ibid., par. 224) et un poste d'assistant (finances) (agent du

Service mobile), à l'appui des efforts déployés pour accroître les gains d'efficacité, dans le but de réduire les ressources nécessaires, y compris la main-d'œuvre, tout en maintenant, voire en augmentant, la productivité et l'efficacité des services fournis aux missions clientes (ibid. par 228).

16. Le Secrétaire général propose également de supprimer 13 autres postes vacants depuis 18 mois ou plus :

a) Bureau de l'Information : deux postes de fonctionnaires de l'information (administrateurs recrutés sur le plan national) à Bagdad (ibid., par. 130);

b) Section de la sécurité : un poste d'assistant à la sécurité (agent local) à Bagdad, un poste d'assistant à la sécurité (agent local) à Erbil, deux postes d'assistant à la sécurité incendie (agent local) à Bassora et à Kirkouk et un poste d'administrateur responsable de la coordination des mesures de sécurité (P-3) à Bagdad (ibid., par. 142);

c) Bureau du Chef de l'appui à la Mission : un poste de responsable principal de projets (P-5) et un poste d'assistant administratif (agent local) (ibid., par. 152);

d) Section des ressources humaines : un poste d'assistant chargé des ressources humaines (agent local) à Bagdad (ibid., par. 163);

e) Section des achats : un poste d'assistant aux achats (agent local) (ibid. par. 175);

f) Section du transport de surface : un poste de chauffeur (agent local) à Erbil et un poste de mécanicien automobile (agent local) à Bagdad (ibid., par. 203).

17. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les conditions de sécurité en Iraq demeuraient instables et imprévisibles. Il a également été informé qu'en ce qui concerne la sécurité en particulier, les réductions d'effectifs proposées pour 2017 auraient une incidence négative sur la capacité de la MANUI de procéder à des évaluations sur le terrain, de diffuser des avis et de coordonner et d'appuyer les programmes et activités des Nations Unies, et qu'il pourrait donc être souhaitable de rétablir certains postes d'agents de sécurité dans le budget de la MANUI. D'un autre côté, il a également été informé, en réponse d'autres questions, que la vacance de cinq postes d'agent de sécurité depuis 18 mois n'avait pas nui au maintien de la sécurité de la Mission et de son personnel dans les conditions actuelles de sécurité. **Le Comité consultatif ne doute pas que des précisions sur la question seront fournies à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport.**

18. Ayant demandé des précisions sur la proposition de supprimer 11 postes soumis à recrutement national (2 administrateurs recrutés sur le plan national et 9 agents locaux), le Comité consultatif a été informé que la MANUI avait pour politique de conserver le personnel recruté sur le plan national et de ne supprimer que les postes dont les fonctions ne devaient plus être assurées. **Le Comité consultatif recommande à nouveau que le Secrétaire général redouble d'efforts pour renforcer la composante personnel recruté sur le plan national de la Mission, lorsque c'est possible, en convertissant des postes de fonctionnaire recruté sur le plan international en postes de fonctionnaire recruté sur le plan national, compte tenu de la disponibilité de personnel qualifié sur le marché du travail local (voir aussi A/70/7/Add.15, par. 19).**

19. Comme il est indiqué au paragraphe 8 ci-dessus, le Secrétaire général propose de créer à Najaf un nouveau bureau composé de six fonctionnaires (1 P-4, 3 administrateurs recrutés sur le plan national et 2 agents locaux) en transférant :

a) Un poste de spécialiste des affaires politiques (P-4) du Bureau du Chef des affaires politiques à Bagdad, pour diriger ce nouveau bureau, et un poste d'assistant linguistique (agent local) du Bureau des affaires politiques de Bassora (voir A/71/365/Add.5, par. 93, 95, 102, 103 et 105);

b) Un poste de spécialiste des droits de l'homme (administrateur recruté sur le plan national) du Bureau des droits de l'homme à Bagdad, pour soutenir les autorités locales et les acteurs de la société civile dans les provinces du centre-sud de l'Iraq, dans les domaines des droits de l'homme et de l'état de droit (ibid., par. 120 et 122); et

c) Un poste d'assistant à la sécurité (agent local) de la Section de la sécurité à Bagdad, pour aider à fournir les services de sécurité nécessaires et établir des contacts avec les autorités locales sur les questions de sûreté et de sécurité du personnel (ibid., par. 140 d), e), i) et 143).

Le Comité consultatif note que deux autres postes, un de spécialiste des affaires humanitaires (administrateur recruté sur le plan National) au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et des affaires humanitaires, et un d'attaché de liaison (administrateur recruté sur le plan National) auprès de la Province de Najaf ont été inclus dans les ressources demandées pour 2016 (voir A/70/348/Add.5, par. 50 et 97).

20. Le Secrétaire général indique que le Bureau de la gestion de l'approvisionnement et des services comprend la Section de la gestion centralisée des stocks, à la suite d'une fusion avec la Section de la gestion des acquisitions, visant à regrouper les opérations de planification, d'acquisition des approvisionnements et articles essentiels, de stockage, d'inventaire et de gestion des biens. Il indique également que le Département de l'appui aux missions examine actuellement les informations concernant les gains d'efficacité réalisés par le regroupement et les enseignements à en tirer (A/71/365/Add.5, annexe I et A/70/7/Add.15, par. 20 et 21). **Le Comité consultatif demande à nouveau que des informations sur les gains d'efficacité et enseignements tirés de cette fusion figurent dans le prochain rapport du Secrétaire général sur la MANUI (voir A/70/7/Add.15, par. 21). Le Comité a demandé un organigramme du Bureau de la gestion de l'approvisionnement et des services indiquant les effectifs et les responsabilités et liens hiérarchiques des divers lieux d'affectation mais ne l'a pas reçu. Il ne doute pas que ces informations seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport.**

21. **Sous réserve des observations et recommandations formulées dans les paragraphes qui précèdent, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant le tableau d'effectifs de la MANUI.**

### 3. Dépenses opérationnelles

22. Les paragraphes 238 à 265 du rapport du Secrétaire général contiennent un résumé des prévisions de dépenses opérationnelles par catégorie, des crédits ouverts et du montant estimatif des dépenses pour 2016 ainsi que du montant estimatif des ressources nécessaires pour 2017 (voir tableau 3).

Tableau 3

#### Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq : dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Catégorie de dépenses                    | 1 <sup>er</sup> janvier-31 décembre 2016 |                                |                | 1 <sup>er</sup> janvier-31 décembre 2017 |                 |                            |                       |                     |
|--|--|--------------------------------|----------------|--|-----------------|----------------------------|-----------------------|---------------------|
|  | Crédits ouverts                          | Montant estimatif des dépenses | Écart          | Crédits ouverts                          | Total           | Dépenses non renouvelables | Variation (2017-2016) | Total net pour 2017 |
|  | (1)                                      | (2)                            | (3)=(1)-(2)    | (4=1)                                    | (5)             | (6)                        | (7)=(5)-(4)           | (8)=(5)-(3)         |
| <b>Dépenses opérationnelles</b>          |  |                                |                |  |                 |                            |                       |                     |
| Consultants                              | 227,6                                    | 243,7                          | (16,1)         | 227,6                                    | 230,3           | –                          | 2,7                   | 246,4               |
| Voyages                                  | 1 718,0                                  | 1 457,4                        | 260,6          | 1 718,0                                  | 1 469,7         | –                          | (248,3)               | 1 209,1             |
| Installations et infrastructures         | 10 288,3                                 | 7 709,1                        | 2 579,2        | 10 288,3                                 | 8 963,4         | –                          | (1 324,9)             | 6 384,2             |
| Transport terrestre                      | 1 047,3                                  | 1 128,6                        | (81,3)         | 1 047,3                                  | 966,9           | –                          | (80,4)                | 1 048,2             |
| Transport aérien                         | 6 309,7                                  | 7 405,7                        | (1 096,0)      | 6 309,7                                  | 5 971,0         | –                          | (338,7)               | 7 067,0             |
| Communications                           | 5 448,4                                  | 5 433,9                        | 14,5           | 5 448,4                                  | 5 133,1         | –                          | (315,3)               | 5 118,6             |
| Informatique                             | 1 977,5                                  | 1 908,0                        | 69,5           | 1 977,5                                  | 1 920,5         | –                          | (57,0)                | 1 851,0             |
| Santé                                    | 502,2                                    | 384,0                          | 118,2          | 502,2                                    | 508,8           | –                          | 6,6                   | 390,6               |
| Fournitures, services et matériel divers | 3 702,5                                  | 3 781,6                        | (79,1)         | 3 702,5                                  | 3 004,6         | –                          | (697,9)               | 3 083,7             |
| <b>Total</b>                             | <b>31 221,5</b>                          | <b>29 452,0</b>                | <b>1 769,5</b> | <b>31 221,5</b>                          | <b>28 168,3</b> | <b>–</b>                   | <b>(3 053,2)</b>      | <b>26 398,8</b>     |

#### Installations et infrastructures

23. Les ressources demandées pour 2017 au titre des installations et infrastructures, soit 8,96 millions de dollars, font apparaître une réduction de 1,32 million de dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2016 (10,28 millions de dollars). Elles comprennent un montant de 1,17 million de dollars au titre des services et du personnel de sécurité, dont 22 gardes à Koweït et 16 à Erbil, et des chiens détecteurs d'explosifs en quatre endroits. Ayant demandé pourquoi le montant prévu pour les chiens détecteurs d'explosifs de la Mission était passé de 480 000 dollars environ en 2016 à 719 249 dollars en 2017, le Comité consultatif a été informé que les dépenses pour 2016 avaient été sous-estimées et que le montant estimatif des dépenses pour 2017 avait été établi sur la base des coûts réels du marché.

## Transport aérien

24. Les ressources demandées pour 2017 au titre des transports aériens s'élèvent à 5,97 millions de dollars, soit 338 700 dollars de moins que les crédits ouverts pour 2016 (6,3 millions de dollars). Cette diminution tient essentiellement à une baisse du nombre total d'heures de vol et des prix du carburant, contrebalancée en partie par une augmentation des coûts garantis de la flotte et du coût moyen par heure de vol. Le Comité consultatif rappelle qu'il a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de demander au Bureau des services de contrôle interne de prévoir un audit des opérations aériennes de la MANUI dans le cadre de son programme d'audit pour l'année 2016 (voir A/70/7/Add.15, par. 23). Ayant demandé ce qu'il en était, il a été informé que cet audit était prévu pour novembre 2016.

**25. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve les propositions du Secrétaire général relatives aux dépenses opérationnelles.**

## Bureau d'appui de la MANUI au Koweït et Bureau d'appui commun de Koweït

26. Aux paragraphes 23 à 25 et 223 à 228 de son rapport, le Secrétaire général donne des renseignements sur la collaboration entre ces deux bureaux et le partage des dépenses afférentes aux activités du Bureau d'appui commun de Koweït imputées au budget de la MANUI. Les ressources nécessaires à la composante du Bureau d'appui commun de Koweït financée au moyen du budget de la MANUA sont indiquées dans les prévisions budgétaires concernant cette dernière (voir A/70/348/Add.4, par. 160 à 171). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que sur les 72 postes du Bureau d'appui commun proposés pour 2017, 39 seraient financés par la MANUA et 33 par la MANUI, dont 7 postes destinés au traitement des états de paie (voir aussi A/71/365/Add.4, tableau 12). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu un tableau récapitulatif montrant, pour chacune des deux missions, les effectifs demandés pour 2017 et approuvés pour 2016 au titre du Bureau d'appui commun de Koweït (voir A/71/595/Add.4, annexe). En ce qui concerne la fourniture d'un appui à la gestion des opérations en matière de finances, le Secrétaire général indique que le Département de l'appui aux missions, à titre intérimaire, traite les états de paie à partir du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) pour le Bureau d'appui commun afin de faire face aux impératifs opérationnels en vue de la mise en service d'Umoja dans les entités du groupe V (voir A/71/365, par. 99 à 102). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'il fallait donc porter les effectifs s'occupant des états de paie au Bureau d'appui commun de Koweït à 18 personnes en tout, par transfert de postes depuis les missions sur le terrain.

**27. Le Comité consultatif continue de constater un manque de clarté dans la structure, les fonctions et les capacités du Bureau de la MANUI au Koweït et du Bureau d'appui commun de Koweït, et de s'interroger sur la nécessité de maintenir au Koweït des structures distinctes ayant des rapports hiérarchiques distincts avec la MANUI et des responsabilités distinctes envers elle (voir aussi A/71/595/Add.4, par. 20 à 26). Le Comité consultatif formule des observations et recommandations sur le Bureau d'appui commun de Koweït et les autres structures dans son rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/71/595).**

#### **IV. Recommandation**

28. Sous réserve des observations et recommandations qui précèdent et de celles qui figurent dans son rapport principal (A/71/595), le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les ressources demandées par le Secrétaire général pour la MANUI pour 2017.

---